

Conseil Municipal du Lundi 22 Mars 2021

Compte rendu

L'an deux mille vingt un, le 22 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS (arrivée à 18h55), David PERREAU, Aurélie DAS NEVES, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON-BAUMANN, Xavier LORDET, Jocelyne DUCHESNE, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Brigitte COUPRY, Yann LEMASSON, Patrik WATEL, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné des pouvoirs :

Manuel CRETOT à David PERREAU
Emeric JEANNE à Patrick WATEL
Brigitte BOULAT-DAUFRENE à Claire MOURAUD

Absents excusés :

Abdelkader BENOUDA, Wilfried VALLOIS, Gwendoline LEBLANC-GONSARD

Aurélié DAS NEVES a été élue secrétaire.

Le compte rendu de la séance du 1^{er} février 2021 est adopté à l'unanimité

1. Vote du Compte Administratif 2020 et approbation du Compte de Gestion 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de l'exercice 2020.

Les opérations de l'exercice 2020 font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Les résultats sont arrêtés comme suit :

Dépenses de fonctionnement	2.976.585,21 €
Total	2.976.585,21 €
Recettes de fonctionnement	3.519.627,84 €
Excédent reporté	210.293,91 €
Total	3.729.921,75 €
Excédent de fonctionnement	753.336,54 €

Dépenses d'investissement	580.790,94 €
Déficit d'investissement reporté	183.253,40 €
Total	764.044,34 €
Recettes d'investissement	650.723,64 €
Total	650.723,64 €
Déficit d'investissement	- 113.320,70 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver dans un premier temps le Compte gestion de M. le Trésorier Municipal et par la suite le Compte Administratif 2020 de la collectivité.

Il est précisé que M. Le Maire sort de la salle pour le vote du Compte Administratif de la collectivité et Mme Florence DAMERON préside la séance.

Le Conseil Municipal doit :

- approuver le Compte de Gestion 2020 du Trésorier,
- adopter le Compte Administratif 2020,
- déclarer toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes,
- reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

Approuve le Compte de Gestion 2020 du Trésorier

Adopte le Compte de Administratif 2020

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

2. Affectation des résultats

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,

Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 543.042,63 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 210.293,91 €
C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous	+ 753.336,54 €
D Solde d'exécution d'investissement N-1 précédé de + ou - D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 113.320,70€
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	+ 40.488,00 €
Besoin de financement F = D + E	72.832,70 €

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020	753.336,54 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement	72.832,70 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	250.000,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	430.503,84 €
Total affecté au c/1068	322.832,70 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de délibération sur l'affectation des résultats.

3. Budget Primitif 2021 :

Il est présenté aux élus les grandes lignes du budget 2021.

M. Le Maire précise que ce budget permettra de réaliser pour plus de 800.000 € de travaux. Si certains travaux visent à un maintien du patrimoine communal, ce budget permet également de lancer les programmes municipaux pour la suite du mandat puisqu'une somme de 100.000 € est d'ores et déjà affectée à l'extension du complexe sportif et des crédits d'études sont ouverts pour la réflexion sur les cheminements et flux de circulation dans la commune en partenariat avec EAD.

Par ailleurs, une somme de 160.000 € est inscrite pour le lancement d'une première phase d'équipement en vidéo-protection de la commune dont l'étude est lancée.

D'importants travaux sont également prévus au groupe scolaire :

- Réfection de la salle de restauration élémentaire pour laquelle une étude acoustique a été réalisé au préalable,
- Réfection de la nouvelle entrée de l'école maternelle avec création d'une allée en enrobés, changement du portail et création d'un préau qui sera une zone d'attente,
- La commune ayant été informée de l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée prochaine, des travaux sont rendus nécessaires dans l'actuelle classe des maitres pour pouvoir y accueillir les élèves. L'achat de mobilier est également prévu ainsi que du matériel informatique.

2021 verra également la poursuite des travaux d'enfouissement des réseaux et de l'éclairage dans le secteur de la rue Blanche Barchou et la possibilité d'installer 3 mats autonomes pour sécuriser des passages piétons sur l'avenue.

Le budget prévoit également un crédit pour la pose de barrières en forêt de Gravigny pour éviter les dépôts sauvages ; cette opération, portée par la commune de Gravigny, se fera également en partenariat avec les communes de Normanville et Sassey.

D'autres travaux sont prévus dans différents bâtiments communaux : réfection des volets de la salle Gérard Philipe, création de caves urne et d'une allée au cimetière, création de rangements au complexe sportif, mur d'enceinte au carré de biodiversité, réfection des sols au centre de loisirs ...

Pour tous ces travaux neufs des demandes de subventions ou de fonds de concours seront formulées.

Des crédits ont également été réinscrits pour des opérations prévues en 2020 mais qui n'ont pu être réalisés en 2020 : acquisition véhicule Services Techniques, Eclairage terrain d'entraînement, toiture de la sacristie de l'église, équipement en défibrillateurs ...

Concernant les programmes d'investissement, M. WATEL demande si des travaux sont prévus sur le bâtiment du Point Accueil Jeunes. M. Le Maire précise que si aucuns travaux ne sont inscrits au budget, certains pourront être rajoutés en cours d'année en fonction de nos possibilités financières et des éventuels fonds de concours à solliciter.

Le budget 2021 s'équilibre comme suit en dépenses et recettes :

- Dépenses de fonctionnement : 3.710.760,00 €

- Recettes de fonctionnement : 3.710.760,00 €
- Dépenses d'investissement : 1.340.367,00 €
- Recettes d'investissement : 1.340.367,00 €

Il est proposé aux élus de se prononcer sur le vote du budget primitif 2021.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2021

2. Vote des Taux d'imposition pour l'année 2021

Chaque année, le Conseil Municipal vote le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire :

- La taxe sur le foncier bâti,
- La taxe sur le foncier non bâti,
- La taxe d'habitation.

Conformément à la loi de finances 2018 sur la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), les communes bénéficient du transfert du taux de taxe foncières sur les propriétés bâties (TFPB) 2020 du département soit 20,24 % pour l'Eure.

Ce transfert du foncier bâti du département et l'application du coefficient correcteur assureront la neutralité de la réforme TH pour les finances communales.

Le taux de la taxe habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants demeure figé depuis 2019.

En 2020, les taux étaient de :

Taxe d'habitation	13,00 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	28,00 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	52,80 %

Je vous propose de délibérer dans les termes suivants :

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;
- Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu la loi des finances 2018 n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal :

- **FIXE** le taux sur le Foncier bâti à 48,24 % (dont la part communale à 28% et la part départementale à 20.24%) et sur le non bâti à 52,80 %, pour l'année 2021, ainsi qu'il suit :

TAUX VOTE DEFINITIVEMENT

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties		
dont part communale	28,00 %	48,24 %
dont part départementale	20.24 %	
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties		52,80 %

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité en faveur des taux proposés.

3. Vote des subventions aux associations

Il est rappelé que lors du Conseil Municipal du 1^{er} février 2021, il avait été voté la subvention pour l'USG afin de pouvoir leur accorder des avances. En parallèle, la convention de subventionnement a été signée avec cette association.

Il est précisé que le tableau des subventions a été un peu modifié par rapport à l'an passé :

- Il a été décidé de ne pas reconduire des petites subventions accordées à des associations nationales,
- De même ne sont pas reconduites les subventions versées au CFA ou autres organismes de formation qui bénéficient d'autres financements,
- Des associations qui avaient bénéficié d'une subvention l'an passé et qui n'ont pu organiser de manifestations en 2020 en raison de la crise sanitaire n'ont pas sollicité de subventions en 2021 (UNRPA, AOCPHS ...),
- Une somme résiduelle non affectée permettra d'aider si cela était nécessaire des associations en cours d'année après avis du Conseil Municipal.

Mme Florence DAMERON indique qu'un dossier de demande de subvention a été adressé à chaque association pour mieux apprécier leurs projets et objectifs et leurs capacités financières.

Par ailleurs, il est constaté que la subvention accordée à l'ALEGRA est reportée à l'association du PST CAP NORD EST qui devient le nouveau gestionnaire des activités précédemment confiées à l'ALEGRA et qui sont financées par la commune. Même si des économies sont attendues, il a été décidé de maintenir la même somme pour prouver la volonté communale dans ce domaine de l'enfance et de la jeunesse tout en sachant que l'année 2021 sera une année de transition.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les subventions accordées aux associations suivantes.

Il est rappelé que les conseillers municipaux, membres actifs des associations ne prennent pas part au vote.

Au total c'est une somme de 214.000 € qui est réservée aux associations locales. Une somme de 24.316 € est inscrite en subventions non affectées et sera éventuellement attribuée en cours d'année après vote du Conseil Municipal.

Compte tenu de leurs implications dans les bureaux d'associations, les élus suivants n'ont pas pris part au vote :

Mme Jocelyne DUCHESNE pour le Comité des Fêtes

Mme Claire MOURAUD et Mme Brigitte RAMETTE pour l'association UNRPA

SUBVENTION 2021

PST CAP NORD EST	97 500,00 €
AMICALE DES AGENTS COMMUNAUX	10 000,00 €
ANCIENS COMBATTANTS GRAVIGNY	600,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE CES	229,00 €
LES CARTABLES DE GRAVIGNY	400,00 €
AVEDE	332,00 €
BANQUE ALIMPENTAIRE NORMANDE	457,00 €
COMITE DES FETES DE GRAVIGY	16 000,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE EVREUX	152,00 €
L'ECOLE DU CHAT D'EVREUX	400,00 €
ECOLE ELEMENTAIRE LANGEVIN WALLON	11 068,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	160,00 €
GRAVIGNY MUSIQUE ET CULTURE	7 000,00 €
GUIDON D'OR	1 500,00 €
LES JARDINS DU PÈRE HEBERT	400,00 €
LES PREMIERS PAS	400,00 €
MONUMENTS ET SITES	76,00 €
PREVENTION ROUTIERE	250,00 €
SECOURS POPULAIRE LOCAL	4 500,00 €
SOUVENIR Français	150,00 €
SPA	610,00 €
<i>USG COMITE DIRECTEUR (voté le 01/02/2021)</i>	<i>37 500,00 €</i>
TOTAL	189 684,00 €
Non affecté (permettra d'aider des associations si difficultés)	24 316,00 €
TOTAL	214 000,00 €

Accord unanime du Conseil Municipal pour l'attribution de ces subventions.

4. Convention de subventionnement – Association PST CAP NORD EST

Comme évoqué lors du précédent Conseil Municipal, l'ALEGRA arrête ses actions en faveur de l'enfance pour laquelle elle était subventionnée par la commune : Centres de loisirs, garderie périscolaire ...

Vis-à-vis de la population il était important qu'il y ait continuité du service public, sans interruption tout en préservant les salariés de l'ALEGRA.

Comme c'était déjà le cas pour les autres structures du territoire du PST CAP NORD EST, c'est l'association du PST CAP NORD EST qui va reprendre cette organisation et le personnel tout en fixant de nouveaux objectifs pour dynamiser ces accueils.

Selon M. Le Maire, la convention proposée marque la fin du transfert des activités de l'ALEGRA en faveur de la jeunesse vers l'association du PST CAP NORD EST. Le transfert des salariés est actuellement en cours et il est rédigé des conventions tripartites de transfert (ALEGRA-PST CAP NORD EST et salarié) pour fixer les modalités de transfert.

La commune de Gravigny sera exigeante sur les nouvelles conditions de fonctionnement et ce dans le seul intérêt des enfants et de redynamiser les activités proposées aux familles.

M. Patrik WATEL s'interroge sur une demande supplémentaire d'utilisation de salles comme La Maladrerie par l'association du PST son territoire d'actions étant plus vaste et la commune de Gravigny disposant de plus de locaux que les autres communes du secteur. M. Le Maire lui répond qu'il n'y aura pas plus d'utilisations d'autant qu'il n'y aura plus organisation du spectacle de marionnettes qui utilisait beaucoup de salles sur un temps assez long.

M. David PERREAU s'interroge sur le devenir de l'ALEGRA ; il semblerait que l'association soit mise pour un temps en sommeil.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal :

- De voter une subvention de 97.500 € à l'association du PST CAP NORD EST, le montant de la subvention est quasi similaire à ce qui était précédemment versé à l'ALEGRA et la première année de fonctionnement devrait permettre de tendre vers des économies et ainsi faire baisser la subvention versée par la commune,
- D'autoriser M. Le Maire à signer la convention de subventionnement, annexée à la présente délibération, nécessaire eu égard au montant de la subvention accordée. Cette convention prévoit également les objectifs fixés par la collectivité, son évaluation et les locaux et personnel mis à disposition de l'association.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le montant de la subvention accordé à l'association du PST CAP NORD EST et autorise M. Le Maire à signer la convention de subventionnement.

7. Travaux écoles – Programme 2021 – Demande de subvention Conseil Départemental

La commune de Gravigny prévoit cette année encore un important programme de travaux au sein de son groupe scolaire afin d'améliorer la qualité d'accueil des élèves. Trois grosses opérations sont prévues :

- Par courrier du 25 janvier 2021, M. Le Directeur Départemental des Services de l'Education Nationale a informé M. Le Maire d'une ouverture de classe élémentaire à l'école Paul Langevin-Henri Wallon, à la prochaine rentrée. Avec cette ouverture notre école devrait être une des plus importantes du département avec près de 430 élèves. Conséquence de cette ouverture, il convient d'aménager une nouvelle salle dans l'enceinte de l'école. Cette nouvelle classe pourrait être accueillie dans l'actuelle salle des maîtres, lieu qui a déjà accueilli une classe. Des travaux sont

nécessaires : isolation extérieure, peintures, amélioration du chauffage et ils sont estimés à 45.000 € TTC. Une somme de 6.000 € a également été inscrite au budget pour l'achat de mobilier cette classe devant être complètement équipée.

- Les récents protocoles sanitaires et les mesures « vigipirate » ont conduit à modifier l'entrée de l'école maternelle pour mieux sécuriser les accès. Si un aménagement dans l'urgence d'un ancien portail a pu être réalisé, il convient, pour la prochaine rentrée scolaire d'aménager un accueil digne de ce nom. Outre la création d'un cheminement en enrobé, la pose d'un nouveau portail, un préau serait créer pour abriter les enfants tant à l'arrivée que pendant les récréations. Le coût de l'aménagement de ce nouvel accès est estimé à 30.226,31 € TTC (25.188,59 € HT).
- Enfin la réfection de la salle élémentaire du restaurant scolaire est parue nécessaire. Rappelons que cette salle accueille près de 200 rationnaires par jour et que les différents protocoles sanitaires ont conduit à une réorganisation complète des services pour une plus grande fluidité. Avant tous travaux, une étude acoustique a été réalisée et les préconisations seront prises en compte dans l'aménagement prévu. Outre l'isolation, les faux plafonds et peintures, il sera proposé l'acquisition de bacs de tri des déchets pour sensibiliser les élèves au tri sélectif. Le coût de ces travaux s'élève à 40.000 € TTC.

Ainsi c'est un montant de 115.227 € TTC de travaux et 12.500 € d'acquisition qui seront réalisés au sein du Groupe scolaire pour cette tranche 2021 d'aménagements. Il est demandé au Conseil Municipal l'autorisation pour solliciter une subvention auprès de M. Le Président du Conseil Départemental de l'Eure.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. Le Maire à formuler une demande de subvention auprès de M. Le Président du Conseil Départemental de l'Eure.

8. Travaux écoles – Programme 2021 – Demande de fonds de concours – Agglomération EPN

La commune de Gravigny prévoit cette année encore un important programme de travaux au sein de son groupe scolaire afin d'améliorer la qualité d'accueil des élèves. Trois grosses opérations sont prévues :

- Par courrier du 25 janvier 2021, M. Le Directeur Départemental des Services de l'Education Nationale a informé M. Le Maire d'une ouverture de classe élémentaire à l'école Paul Langevin-Henri Wallon, à la prochaine rentrée. Avec cette ouverture notre école devrait être une des plus importantes du département avec près de 430 élèves. Conséquence de cette ouverture, il convient d'aménager une nouvelle salle dans l'enceinte de l'école. Cette nouvelle classe pourrait être accueillie dans l'actuelle salle des maîtres, lieu qui a déjà accueilli une classe. Des travaux sont nécessaires : isolation extérieure, peintures, amélioration du chauffage et ils sont estimés à 45.000 € TTC. Une somme de 6.000 € a également été inscrite au budget pour l'achat de mobilier cette classe devant être complètement équipée.

- Les récents protocoles sanitaires et les mesures « vigipirate » ont conduit à modifier l'entrée de l'école maternelle pour mieux sécuriser les accès. Si un aménagement dans l'urgence d'un ancien portail a pu être réalisé, il convient, pour la prochaine rentrée scolaire d'aménager un accueil digne de ce nom. Outre la création d'un cheminement en enrobé, la pose d'un nouveau portail, un préau serait créer pour abriter les enfants tant à l'arrivée que pendant les récréations. Le coût de l'aménagement de ce nouvel accès est estimé à 30.226,31 € TTC (25.188,59 € HT).
- Enfin la réfection de la salle élémentaire du restaurant scolaire est parue nécessaire. Rappelons que cette salle accueille près de 200 rationnaires par jour et que les différents protocoles sanitaires ont conduit à une réorganisation complète des services pour une plus grande fluidité. Avant tous travaux, une étude acoustique a été réalisée et les préconisations seront prises en compte dans l'aménagement prévu. Outre l'isolation, les faux plafonds et peintures, il sera proposé l'acquisition de bacs de tri des déchets pour sensibiliser les élèves au tri sélectif. Le coût de ces travaux s'élève à 40.000 € TTC.

Ainsi c'est un montant de 115.227 € TTC de travaux et 12.500 € d'acquisition qui seront réalisés au sein du Groupe scolaire pour cette tranche 2021 d'aménagements. Il est demandé au Conseil Municipal l'autorisation pour solliciter un fonds de concours auprès de M. Le Président de l'agglomération « Evreux Portes de Normandie ».

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. Le Maire à formuler une demande de fonds de concours auprès de M. Le Président de l'agglomération « Evreux Portes de Normandie »

9. Sécurisation de la forêt de Gravigny – Demande de fonds de concours – Agglomération EPN

De nombreux dépôts de gravats et immondices sont régulièrement déposés en forêt de Gravigny nécessitant des nettoyages réguliers par les services municipaux. Ainsi l'environnement agréable de ce lieu de promenade pour les familles est gâché par ces dépôts. La solution envisagée est de restreindre l'accès à tous véhicules qui viennent justement déposer les déchets.

La forêt ne concerne pas la seule commune de Gravigny et une concertation a été engagée avec les maires des communes de Normanville et Sassey pour la pose de barrières sur les différents accès à la forêt. Tous les élus, confrontés aux mêmes difficultés sont favorables à ce barrièrage. Deux barrières seraient implantées sur le territoire de Gravigny, une barrière sur celui de Normanville et Sassey.

Le coût total de ces installations est d'environ 10.000 € TTC.

Le projet serait porté par la commune de Gravigny qui sollicite un fonds de concours auprès de l'agglomération « Evreux Portes de Normandie ». Une répartition des dépenses sera ensuite faite au prorata des installations réalisées sur chaque commune. Une convention liant les communes à celle de Gravigny sera proposée lors d'un prochain Conseil Municipal.

Il est aujourd'hui demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de M. Le Président de l'agglomération « Evreux Portes de Normandie ».

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. Le Maire à formuler une demande de fonds de concours auprès de M. Le Président de l'agglomération « Evreux Portes de Normandie »

10. Volets Salle Gérard Philippe – Tranche 2 – Demande de fonds de concours – Agglomération EPN

En 2019, il avait été procédé à la réfection et à la mise en conformité de deux volets roulants de la salle Gérard Philippe.

Deux autres volets restent à changer et ces travaux ont été inscrits au budget 2021.

Le coût de cet équipement s'élève à 8.485 € HT – 10.182 € TTC.

Afin de terminer cet équipement, Il est demandé au Conseil Municipal l'autorisation pour solliciter un fonds de concours auprès de M. Le Président de l'agglomération « Evreux Portes de Normandie ».

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. Le Maire à formuler une demande de fonds de concours auprès de M. Le Président de l'agglomération « Evreux Portes de Normandie »

11. SIEGE 27 – Conventions de participation financière – Programmes 2021

Deux opérations ont été retenues par le SIEGE 27 pour la commune de Gravigny :

Tranche 2 de la rue Blanche Barchou et rue des Bleuets Effacement des réseaux électrique et téléphonique et éclairage public

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement: **15 166.66 € au compte 20415**
- en section de fonctionnement: **5 416.66 € au compte 61523**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Installation de mats autonomes d'éclairage public, avenue Aristide Briand

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement: **2 250.00 € au compte 20415**
- en section de fonctionnement: **0.00 € au compte 61523**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Il est donc demandé au Conseil de se prononcer sur ces travaux et d'autoriser M. Le Maire à signer les deux conventions annexées à la présente délibération.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accorde les travaux et autorise M. Le Maire à signer les deux conventions.

12. Informations et questions diverses.

- Une question diverse avait été posée par Mme Géraldine VALOUR concernant une propriété où s'amoncèle des déchets et détritiques ce qui crée des nuisances pour le voisinage. M. Le Maire indique qu'il connaît bien le dossier et que de nombreux courriers ont déjà été envoyés aux intéressés malheureusement restés sans suite. Le Comité Local de l'Habitat Dégradé a été saisi et il a été tenté d'envisager le dossier sous un angle social via le CCAS. Ce dossier est donc suivi et il est regretté que les personnes qui créent cette gêne ne soient pas plus ouvertes au dialogue.
- M. le Maire indique que le Conseil Départemental a travaillé sur un projet de sécurisation des accès au Collège Marcel Pagnol. S'il est prévu, dans un premier temps, une amélioration de la signalisation et le renforcement des protections, travaux financés par le Conseil Départemental et l'agglomération, il est prévu dans un second temps des travaux plus conséquents, d'environ 500.000 € où une participation financière de la commune serait sollicitée. Dès à présent M. Le Maire a fait part de son désaccord sur ce mode de financement d'autant que l'amélioration des accès aux bus scolaires ne concernent pas la commune de Gravigny dont les enfants ne bénéficient pas des transports scolaires.
- La campagne de communication sur les budgets participatifs provoque déjà des retours et une quarantaine de réponses a déjà été retournée. Même si toutes les réponses reçues ne rentrent pas dans le cadre fixé des budgets participatifs, des demandes très intéressantes émergent.
- L'autre axe de communication lancé par la collectivité sur l'application « mes alertes » portent également ses fruits puisque déjà plus d'une centaine de personnes s'est inscrite. D'ici quelques semaines des tests seront réalisés et M. Le Maire invite les élus à s'y inscrire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.